

PEA

150 000 €

5 ans

Titres éligibles



Les objectifs

- Comprendre les règles du PEA.
- Relier ancienneté, versements et retraits.



Les caractéristiques principales

Le PEA est un cadre fiscal, pas un placement garanti. Versements plafonnés à 150 000 € ; un PEA par personne majeure. Le premier versement déclenche l'ancienneté fiscale. Un PEA jeune rattaché a un plafond spécifique de 20 000 €.



Les avantages

- Exonération d'impôt sur les gains après cinq ans, sous conditions.
- Actions et fonds éligibles dans une même enveloppe.
- Retraits partiels après cinq ans sans clôture automatique.



Les limites

Les titres peuvent perdre de la valeur. Tous les ETF ne sont pas éligibles. Retirer avant cinq ans entraîne normalement la clôture, sauf exceptions.



Les règles fiscales

Pour un nouveau plan : avant cinq ans, gains de retrait généralement taxés à 31,4 % en 2026 ; après cinq ans, exonération d'IR, prélèvements sociaux de 18,6 %. Retraits partiels possibles après cinq ans sans clôture. Les anciens plans peuvent relever de règles historiques.

À se demander : Ai-je déjà un PEA ?